**CONTRAT DE COLLABORATION**  
**LES SOUSSIGNéS**

NOM D’ENTREPRISE établie à ADRESSE, au registre de commerce sous le numéro NUMERO D’ENTREPRISE, valablement représentée dans le présent par désignée NOM PRENOM  
ci-après "le Commerçant";

&

La société TinTel BV, établie à Spijkenisse, immatriculée au registre de commerce sous le numéro 24283498, titulaire d'une autorisation en tant qu'institution de paiement auprès dela Banque nationale des Pays-Bas (De Nederlandse Bank), valablement représentée dans le présent par Monsieur O.W.H. Kok, Signataire habilité en vertu du Registre du commerce, désignée ci-après "PAY";

&

ACN BV, ayant son siège social en Belgique, Lodewijk De Raetlaan 16, 8870 Izegem, inscrite au registre du commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro BE0829935166, représentée légalement par Madame Els Vandecappelle, ci-après dénommée "MEDITECH PHARMA" ;

**DECLARENT ETRE CONVENUS DES DISPOSITIONS SUIVANTES**

1.1 Agira en qualité d'Alliance: ACN Meditech

1.2 PAY met à la disposition du Commerçant, pour une durée indéterminée, sa prestation de services en qualité de Prestataire de services de paiement (Payment Service Provider) par l'intermédiaire du logiciel Alliance. La résiliation du Contrat est possible à tout moment, sans préavis, par l'intermédiaire du volet Administration de PAY.

1.3 PAY reversera les rémunérations, en échange desquelles il rend ses services,   Alliance, durant toute la durée du contrat avec Alliance. En cas de résiliation du contrat entre le Commerçant et Alliance, à la requête d'Alliance ou à la requête du Commerçant, le présent contrat pourra être converti en un contrat standard entre le Commerçant et PAY.

1.4 Le Commerçant déclare marquer son accord à propos des Conditions générales de PAY telles que déposées auprès de la Chambre de commerce sous le numéro 24283498. La déclaration d'applicabilité des Conditions générales du Commerçant est expressément rejetée et n'induit aucune conséquence juridique. Le Commerçant déclare avoir pris connaissance des Conditions générales, les avoir reçues et les accepter.

1.5 PAY reversera périodiquement et intégralement les montants perçus pour le Commerçant sur le compte bancaire de ce dernier, tel qu'enregistré dans le volet Administration et détenu auprès d'une institution financière dans l'UE (SEPA).

1.6 Alliance a automatiquement accès aux données du Commerçant. Le Commerçant autorise que son solde comptable puisse être consulté par Alliance et, s'il le souhaite, que la facture de provision d'Alliance soit acquittée par l'intermédiaire de ce solde. Alliance déterminera par écrit ces rémunérations dans un contrat distinct. Au plus tard troisjours avant le décompte, Alliance fournira au Commerçant une spécification de la provision portée en compte.

### AINSI LU ET ACCEPTé POUR ACCORD

POUR PAY.

Date \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Accord Signature

POUR MEDITECH PHARMA

Date \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Accord Signature

POUR PHARMACIEN

Datum \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Plaats \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Naam \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Accord Signature